



Commission de la jeunesse

**3321 - Soutien aux collectivités
locales et aux associations**

**Activités socio-éducatives en
faveur des jeunes du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2013/47

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le rapport soumet à votre approbation :

- le soutien à l'opération Ville-Vie-Vacances Noël 2012
- le soutien aux Animations de Fin d'Année

Opération Ville-Vie-Vacances (VVV):

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été », qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes,
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté,
- la responsabilisation,
- la solidarité locale ou internationale,
- les logiques d'insertion sociales et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

La préfecture du Bas-Rhin assure le secrétariat d'une cellule « Ville-Vie-Vacances » réunissant les cofinanceurs du dispositif. Pour les projets faisant l'objet d'un avis favorable, la cellule s'est assurée qu'ils répondent aux critères du dispositif. Le plan de financement proposé doit permettre la réalisation de l'action.

Les projets qui vous sont soumis concernent les périodes des vacances de Noël 2012. La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées sur le tableau annexé.

Soutien aux Animations de Fin d'Année (AFA) :

Le dispositif « Animations de Fin d'Année », relève de la politique de la ville. Le Conseil Général y participe financièrement depuis 1998.

Le Conseil Général, lors de sa réunion plénière du 10 décembre 2012, a décidé de ne plus participer financièrement aux AFA à compter de janvier 2013. Les propositions d'aides financières qui vous sont soumises concernent des actions qui ont eu lieu en 2012. Elles ont recueilli l'avis favorable de la commission de la jeunesse du 29 novembre 2012.

Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	148 000,00 €	148 000,00 €	700,00 €
21102	65-6574-33	146 000,00 €	146 000,00 €	16 700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 17.400 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL